

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annances..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte & Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS., DE LIBOS A CAHORS., PRIX DES PLACES., and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. It contains detailed train schedules and fares for various routes.

Cahors, le 26 Novembre 1870

LES PROTESTATIONS DE L'ALLEMAGNE

Les populations allemandes commencent à être fatiguées des énormes sacrifices que leur impose l'ambition du roi Guillaume et l'astuce de M. de Bismarck.

Un journal de Francfort, le Tagespresse, vient de publier un article que nous reproduisons et dont l'importance et la signification n'échapperont à personne :

« C'est avec une indignation croissante, dit ce journal, que nous avons lu les affirmations mensongères concernant la disposition des esprits qui règne en Allemagne. Les faiseurs de nouvelles poussent maintenant l'insolence jusqu'à assurer que nous, habitants de Francfort, nous avons autant soif de sang que les Prussiens et que comme eux nous nous courbons devant celui dont l'audacieuse astuce ne respecte plus rien.

« Le moment est venu enfin d'élever la voix au nom de la vérité, si indignement défigurée. Nous l'avons : longtemps nous avons été égarés nous-mêmes par rapport aux vrais fauteurs de la guerre actuelle, et c'est avec empressement que nous avons envoyé nos fils pour concourir à la défense de l'Allemagne menacée. C'était là du moins notre supposition.

Mais le carnage ne cesse point, même après que la supériorité incontestable de nos armes a écarté tout danger, et démontré que nous n'avons point à craindre de voir jamais l'Allemagne envahie par les Français.

« Enfin nous commençons à comprendre l'intention criminelle qui a présidé à l'intrigue espagnole, et le fin mot de la cruelle injure faite à la France en la personne de son ambassadeur. Le bandeau tombe des yeux, comme on dit, et la guerre actuelle ne se présente que comme la continuation de l'acte coupable de 1866.

« Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi ; dans toute l'Allemagne, dans le fond de la vieille Prusse, le vrai motif, s'éclaircit de plus en plus, le peuple commence à avoir horreur des cruautés inouïes qui se commettent sur le sol français, de ce combat corps à corps avec une nation généreuse, guerre qui nous entraîne à sacrifier des centaines de mille de nos enfants.

« L'indignation soulevée par l'abus que l'on fait de nos forces défensives, dans un but de rapine féroce, se fait déjà voir sur beaucoup de points.

« Le peuple murmure hautement au départ de chaque train partant pour la France, train qui revient toujours augmenté d'une interminable file de wagons remplis de blessés et d'estropiés.

« Dans beaucoup d'endroits, les habitants, surtout les femmes, s'opposent au départ de ceux qui sont appelés sous les drapeaux. Il est arrivé plus d'une fois que de nouveaux partants ont dû être poussés à coup de crosse dans les wagons. On vous dira qu'ici à Francfort, nous avons illuminé lors des victoires allemandes, dont Bismarck et ses créatures cherchent tant à profiter ; sachez que nous l'avons fait par ordre de la police, dont la sommation se trouve encore affichée au coin de nos rues.

« Si ce carnage ne finit pas bientôt, nous nous verrons obligés de faire connaître au

monde les dispositions hostiles qui se succèdent de plus en plus d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Ces démonstrations pourront prendre de telles proportions qu'elles finiront par faire comprendre à l'aigle Guillaume, comme on le surnomme ici, qu'il serait beaucoup plus sûr pour lui de rester en France que de revenir en Allemagne. »

On le voit par cet article, la guerre de sauvages que nous fait le chancelier de la confédération du Nord est loin d'être populaire en Allemagne. Cette malheureuse nation s'est déjà imposé assez de sacrifices, à subi assez de pertes. Il est temps pour elle que la paix se fasse.

Ne laissons donc pas ébranler notre confiance. La Prusse est épuisée d'hommes et d'argent ; malheur à elle si, comme nous avons tout lieu de l'espérer, notre armée de la Loire repousse l'armée du prince Frédéric-Charles et opère sa jonction avec l'armée de Paris.

M. de Bismarck a bien perdu de son prestige auprès de ses compatriotes. Il faut que l'indignation soit bien forte, le mécontentement bien général pour que dans un pays comme Francfort, où la presse est baillonnée, où domine le militarisme, un journal ose s'exprimer avec cette franchise et cette énergie.

Le roi Guillaume veut entrer dans Paris ; Dieu seul sait s'il pourra rentrer à Berlin.

J. DELBAU.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

M. Gambetta est allé visiter le camp de Conlie, où M. de Kératry organise l'armée de Bretagne.

Le combat où M. de Cathelineau a repoussé les Prussiens dans la nuit de lundi à mardi, n'a pas eu lieu à Loury, comme on l'annonçait hier, mais entre Chambon, Nancray et Baillif, c'est-à-dire en avant de la forêt d'Orléans.

Les Prussiens ont eu, dit-on, 500 hommes hors de combat.

Loury n'a pas vu un seul ennemi.

Nous apprenons de source certaine que les Prussiens ont eu, au pont de la Marche, entre Pontallier et Auxonne, 2,500 hommes hors de combat.

A Broys-les-Loups, près d'Autrey, les francs tireurs ont fait subir de grandes pertes aux Prussiens.

Tours, 24 novembre,

Le général de division Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, est appelé au commandement de nos forces dans le Nord, à la place du général Bourbaki

Besançon, 23 nov. soir.

Préfet Doubs à Ministre guerre.

Après enlèvement d'un poste prussien à Montbéliard par zouaves, les Prussiens ont coupé le pont de Montbéliard et se sont retranchés.

Fusillade à Voujaucourt et Andricourt. Hier matin, Prussiens se sont retirés ayant deux morts et quatre blessés. Aucun blessé de notre côté ; la garde mobilisée du Doubs a pris part à l'action.

Sortie à Belfort. Prussiens refoulés jusqu'à Lachapelle. Ils ont perdu beaucoup de monde. On dit quarante mobiles prisonniers.

Tours, le 25 nov. 8 h. 35 mat.

Luxembourg, 24 novembre. — Le bombardement de Thionville continue.

Berlin, 26 novembre. — Le discours d'ouverture du Parlement dit que les conditions de la paix devront être proportionnées aux sacrifices accomplis et qu'avant tout l'Allemagne doit exiger une ligne de frontières qui l'assure contre une agression ultérieure de la France.

Affaire de Dreux

Les dépêches prussiennes attribuent quelque importance à la prise de Dreux et au combat qui a précédé l'occupation de la ville.

Voici, sur cette affaire, quelques détails qui permettent d'en apprécier la portée :

La colonne prussienne qui s'est avancée sur Dreux s'était détachée du camp de Houdan, qui paraît être un des postes avancés destinés à couvrir le quartier-général de Versailles.

Selon la tactique habituelle, l'expédition s'est faite contre la ville par trois points différents. Le bombardement a commencé vers une heure de l'après-midi. Nos marins se sont battus comme des lions ; ils se ruaient, dit un témoin oculaire, sur les batteries ennemies, et massacraient les Prussiens sur leurs pièces. Malheureusement ils n'étaient pas en nombre.

Les marins ont été décimés après avoir fait subir à l'ennemi des pertes considérables. Honneur à la marine !

Les Prussiens avaient cerné, la veille de leur attaque sur Dreux, dans la forêt de Marsilly, les francs-tireurs de Bordeaux, du Puy-de-Dôme, etc., qui gênaient excessivement leurs mouvements et leur avaient tué une cinquantaine d'hommes. Mais, trahis par les indications de paysans que la peur faisait espions, ils ont été entourés et n'ont pu se dégager, en se retirant sur Nonancourt, qu'après avoir vu leurs rangs éclaircis par le feu de l'ennemi.

Il paraîtrait que la pointe des Prussiens sur Evreux aurait pour but de couvrir à une plus grande distance les lignes de l'armée de siège de Paris, et ensuite de placer le centre des réquisitions à exercer dans tout le rayon de la plaine Saint-André et de la région du Neubourg. La Beauce et le Vexin sont dévastés ; les Allemands éprouvent le besoin de trouver un nouveau camp à leurs dévastations. — (Français).

La Protestation DU GÉNÉRAL CAMBRIELS

Nous lisons dans le Messager du Midi : M. le général Cambriels nous communique la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. le ministre de la guerre ; nous nous empressons de la publier.

Il est difficile de ne pas se sentir ému en lisant cet éloquent appel d'un homme de cœur qui, poursuivi par d'odieuses calomnies, ne demande des juges que pour lui :

Lagrasse (Aude), 15 novembre.

Monsieur le Ministre,

Le 12 de ce mois je quittais Montpellier, toujours souffrant, pour aller, sur l'avis des médecins, terminer ma guérison à Lagrasse

(Aude). Sur ma route et en traversant la ville de Lézignan, j'ai été l'objet de vociférations et d'insultes inqualifiables. Ma voiture a été entourée et suivie d'une poignée de gens, hommes et femmes, qui proféraient des menaces dont il ne m'était que trop facile de deviner le sens. Cette manifestation aurait pu devenir dangereuse si le trajet à travers la ville eût été plus long.

Sous l'empire d'une indignation trop légitime, j'ai demandé à l'autorité justice et réparation. Mais ce n'est pas assez, c'est plus haut que je dois porter ma plainte ; c'est à vous, monsieur le ministre, à vous mon défenseur naturel, que je viens m'adresser.

Mieux que personne vous connaissez l'histoire de ma vie depuis le début de la guerre. Vous savez que, blessé d'un éclat d'obus à la tête le jour de la triste bataille de Sedan, je me relevais le lendemain sous le coup de la capitulation et prisonnier de guerre. Vous savez que, le 11 septembre, profitant d'une évacuation de blessés, je quittais Sedan pour Mezières, avec trois colonels, quelques officiers supérieurs et bon nombre d'officiers, comme moi blessés et prisonniers de guerre, comme moi aussi, libérés de tout engagement avec l'ennemi. Vous savez aussi avec quel empressement, lors de mon arrivée à Paris, j'ai offert mes services au pays, à la République.

Trois jours après, le ministre de la guerre me nommait au commandement supérieur de Belfort, et malgré mon état de souffrance, bien que ma blessure fût loin d'être guérie, je cédaï à ses instances et je partis pour mon poste. Vous savez encore quel accueil bienveillant et flatteur les membres du Gouvernement de la défense nationale me firent à mon passage à Tours.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le ministre, ce qu'il m'a fallu de travail et d'énergie pour accomplir la mission qui m'était confiée. Et je le dis avec bonheur, tout m'eût été impossible sans le dévouement absolu que j'ai rencontré dans tous les rangs.

Appelé dans les Vosges par la présence de l'ennemi qui venait d'entamer sur deux points le massif de ces montagnes, il me fut bientôt démontré que je ne pourrais tenir plus longtemps dans les positions que j'occupais avec les onze ou douze mille hommes que j'avais réunis après le combat de la Burgonce. L'ennemi débouchait sur mon front et sur ma gauche et menaçait ma ligne de retraite par la vallée de la Moselle.

Fallait-il avec des troupes mal armées, dont quelques-unes habillées de toile, sans souliers, sans tentes, sans chefs supérieurs, sans réserves de vivres ni de munitions, attendre l'ennemi dont les forces s'élevaient à trente-cinq mille hommes, ainsi que vous me l'écriviez plus tard, et menant avec lui une nombreuse artillerie ? Je ne l'ai pas pensé, Monsieur le ministre, et sur l'avis unanime d'un conseil de guerre, je me décidai à quitter mes positions et opérer ma retraite sur Besançon, afin de pouvoir, à l'abri du canon de cette place, concentrer mes troupes disséminées sur tous les points, les organiser, les instruire et les rappeler à la discipline ; en un mot, créer une force respectable et capable, au premier jour, de manœuvrer avec succès sur la ligne d'opérations de l'ennemi.

Rester dans mes positions vingt-quatre heures, douze heures de plus, c'était, à mon sens, une faute impardonnable ; c'était entraîner à un désastre évident, à une ruine complète cette petite colonne, que je considérais comme le noyau d'une armée redoutable dans un avenir peu éloigné. Comment, en effet, eût-elle pu résister, sans approvisionnements, je le répète, sans réserves d'aucune espèce, dans un pays pauvre et pouvant à peine ne suffire à lui-même ?

Ce n'est pas ainsi que j'avais compris la mission que le gouvernement m'avait confiée en m'appelant au commandement supérieur de l'Est ; et pour rien au monde, je n'aurais consenti à sacrifier à un intérêt local une armée sur laquelle la République avait le droit de compter à un moment donné.

Et ce moment était-il donc bien éloigné, M. le ministre lors de mon départ je laissais à mon successeur deux divisions organisées d'une force de vingt mille hommes, une réserve de trois mille et une colonne mobile de cinq mille.

A Besançon, vous savez ce que j'ai fait, M. le ministre ; j'avais rallié, concentré mes troupes sans perte d'aucune espèce. Malgré un temps effroyable, j'organisais sans relâche tous les services ; j'habillais, je chaussais mes hommes pour la saison d'hiver ; j'assurais les réserves de vivres, de munitions, et je résistais avec succès à deux attaques, dont une très-sérieuse ; je repoussais l'ennemi après lui avoir fait subir des pertes graves, et pour la première fois, depuis le début de la guerre, je terminais le combat par une brillante charge à la baïonnette.

J'ai fait mon devoir, monsieur le ministre, m'inspirant uniquement de mon patriotisme, de mon dévouement au pays ; et cependant la calomnie s'est bientôt attachée à ma conduite. Quelques journaux de province, égarant avec un calcul misérable l'opinion publique sur le sens du décret qui me donnait, sur ma demande, un successeur au commandement de l'Est, me déclaraient incapable et traître ! C'est alors que vous avez bien voulu consigner ma justification dans l'expression de votre appréciation personnelle.

Je vous en conserve la plus vive reconnaissance. En présence d'un témoignage partant de si haut et si loyalement donné, la calomnie n'a pas désarmé.

Le journal le Siècle, de Tours, a publié un article ayant pour titre : La trahison du général Cambriels. Quelques journaux de province, les Droits de l'Homme, la République illustrée, et d'autres sans doute l'ont reproduit.

Et ces articles odieux me parvenaient à Montpellier, alors que j'y subissais des opérations douloureuses ! Mon cœur a bondi d'indignation, M. le ministre, et cependant, sur l'avis de patriotes sincères, je renonçais à répondre à cet outrage.

Mais le douloureux incident de Lézignan est survenu, qui modifie complètement mes résolutions : je ne me sens plus le courage de me taire.

C'est en plein jour, à la face de tous que je veux être entendu.

Si je comprends la défiance et le soupçon dans les temps douloureux où nous vivons, je ne comprends pas et je repousse énergiquement l'accusation odieuse qui livre sans jugement un homme d'honneur à la colère d'hommes égarés.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, pour en finir avec les faits qui intéressent plus que ma personne, de convoquer un conseil de guerre ou une cour martiale qui jugera de ma conduite.

Que le Siècle qui s'est fait accusateur public, vienne soutenir son accusation !

Si j'ai été incapable, qu'on me destitue !

Si j'ai été traître qu'on me fusille !

Citoyens, je demande justice au nom de la conscience et de la liberté !

Soldat, je défends mon honneur.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur.

Le général de division, CAMBRIELS.

LES INFORMATIONS

On lit dans le *Journal de Bordeaux* : La diplomatie prussienne essaie d'intimider les cours de Florence et de Vienne. A Florence, ainsi que nous le disions naguère, elle promet un concours effectif, s'il en est besoin, pour l'annexion absolue de Rome, si l'Italie n'entre pas dans la ligue de l'Angleterre; dans le cas contraire, elle déclare qu'elle aidera le Pape à recouvrer ses Etats.

Elle se montre pleine de tendresse pour l'Autriche, qu'elle a jouée impudemment dans la question des duchés, et que, peu après, elle a chassé brutalement de l'Allemagne.

Reste la question des territoires allemands, et cette question qu'elle soulèvera, si l'Autriche l'y contraint, peut amener la ruine définitive de cette puissance.

Sans le dire positivement, la diplomatie prussienne laisse entrevoir que la Prusse poussera l'Allemagne jusqu'à Vienne, si la politique autrichienne se jette à la traverse de ses machinations.

Et il y a des hommes forts qui croient à la possibilité d'un congrès.

Un congrès ne serait que du temps perdu au profit de la Russie et de sa complice.

On nous mande de Tours :

« Les impressions générales sont toujours bonnes ici, c'est-à-dire que l'on a confiance dans l'issue des opérations militaires auxquelles prennent part l'armée de Paris et l'armée de la Loire.

« Ce fait mérite d'être constaté, car il est la conséquence de la victoire remportée par nos soldats près d'Orléans, et il faut que cette confiance se répande dans toute la France, échauffe le patriotisme et provoque de nouveaux dévouements. »

— Une dépêche du 22, porte :

Est prohibée, sur toute l'étendue des frontières de la République, la sortie du beurre salé et des œufs.

— On nous annonce que M. Gambetta est parti hier, pour Mans.

— On écrit de Varsovie, 15 novembre :

Ici, avant-hier, à la nouvelle de la victoire des Français à Orléans, on a donné un grand concert public, et redemandé 3 fois la *Marseillaise*, car les Polonais maintenant sympathisent, pour la plupart, avec la France, ce qui n'avait pas lieu au commencement, parce qu'on reprochait au Gouvernement français d'avoir été le provocateur.

Chronique locale

Les Dames qui ont souscrit pour le drapeau de la Garde nationale sont priées, par les Dames patronnes de la souscription, de se rendre dimanche matin 27, à dix heures et demie à l'Hôtel-de-Ville, où ce drapeau sera donné en leur nom à Monsieur le commandant de la Garde nationale, il sera porté de là à la Cathédrale pour y être béni par Monseigneur, puis sur la promenade Fénelon où M. le Préfet le remettra à la Garde nationale.

Un décret motivé par l'opportunité de faciliter, par des mesures financières, la prompt réalisation du décret prescrivant aux départements de construire des batteries d'artillerie, autorise les préfets à requérir tous les chevaux nécessaires aux batteries d'artillerie de leur département et tous les harnais susceptibles d'être utilisés, en les payant soit au comptant, soit au moyen d'obligations départementales. Un jury, désigné par chaque préfet, fixera la valeur

des chevaux ou des objets requis. Les opérations de ces jurys devront être terminées d'ici à vingt-cinq jours.

Le même décret autorise les préfets, lorsque les constructeurs y consentiront, à payer en obligations départementales, le tiers de leurs commandes en matériel d'artillerie.

Un crédit de 20 millions est ouvert au ministère de l'intérieur, à titre d'avance faite aux départements les moins riches, pour l'exécution de leurs batteries d'artillerie. Le ministre de l'intérieur désignera les départements auxquels des avances seront faites. En aucun cas, ces avances ne pourront être appliquées à l'achat de chevaux ou de harnais.

M. Le Mercier, directeur des chemins de fer à Tours, vient de faire placarder l'avis suivant :

« Les communications entre Tours et le centre de la France avec la Suisse et l'Italie ont lieu par les lignes de Vierzon, Bourges, Saincaize, Moulins, Jerray-le-Monial, Charolles, Macon, Bourg, Ambrèux et Culoz, point où se bifurque la ligne de la Suisse et d'Italie. »

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

Vu le décret du Gouvernement en date du 11 octobre 1870, le Préfet du Lot arrête :

Art. 1^{er}. — L'uniforme des gardes nationales mobilisées du département du Lot est réglé ainsi qu'il suit :

1^o Veste droite en molleton bleu foncé, avec pattes rouges-écarlate, lisérés rouges sur la manche et le collet (pour les officiers, veste croisée, en drap bleu, col écarlate) ;

2^o Pantalon en drap ou en cadix gris ou burel avec bande écarlate large de quatre centimètres (pour les officiers le pantalon sera en drap gris bleu avec bande de cinq centimètres écarlate) ;

3^o Képi en drap bleu foncé avec bande et lisérés écarlate portant au-dessus de la visière le nom du département du Lot en lettres blanches (même coiffures par les officiers avec cette différence que le nom du département sera en lettres métalliques) ;

4^o Ceinturon avec boucle et cartouchière ;

5^o Cravate bleue uniforme ;

Art. 2. — Les mobilisés pourront, s'ils le désirent, se faire habiller à leurs frais ; mais en se conformant aux types adoptés.

Les étoffes employées ne pourront être d'une qualité inférieure auxdits types, mais elles pourront être d'une qualité supérieure.

Art. 3. — Les magasins d'habillement de la Garde nationale mobilisée seront établis à la Préfecture.

Le Préfet du Lot, E. BÉRAL.

Garde nationale mobilisée du Lot.

Le Préfet du Lot informe qu'il a besoin de 5000 couvertures de campement et d'un pareil nombre de petites gamelles en fer blanc ou fer battu. Il engage, par suite les fabricants ou négociants qui pourraient se charger de cette fourniture à venir examiner les types déposés aux archives de la préfecture, bureau du capitaine d'habillement.

MINISTÈRE DES FINANCES

AVIS. — Le Trésorier-payeur-général du Lot prie MM. les porteurs des récépissés provisoires relatifs aux souscriptions à l'emprunt de la défense nationale de 250 millions faites dans l'arrondissement de Cahors, de se rendre dans ses bureaux pour y faire l'échange de ces récépissés contre les certificats d'emprunt.

Les receveurs particuliers des finances des arrondissements de Figeac et de Gourdon

procéderont à cet échange en ce qui concerne les souscriptions reçues dans leurs arrondissements.

Ministère de la Guerre

Par ordre supérieur, Le commandant en chef des Francs-Tireurs libres, ordonne aux Francs-Tireurs de la Compagnie Canteloube de se rendre immédiatement à Tours sous la conduite et le commandement de leur capitaine, M. Lodoïs Canteloube de Malaret, chargé de l'exécution du présent ordre Et porteur de pleins pouvoirs.

Le commandant en chef, Ed. de MAILLÉRONCOURT.

FRANCS-TIREURS,

Les vils calomniateurs diffament dans l'ombre; les réactionnaires s'efforcent par tous moyens de paralyser la Défense nationale; Votre capitaine méprise toutes ces lâches manœuvres, et agit au grand jour dans l'intérêt du pays.

Que ceux à qui je n'ai pas eu le temps d'adresser un ordre de route, se rendent immédiatement à Figeac (hôtel des voyageurs), d'où nous partirons directement pour le dépôt de notre corps, à Tours.

L'habillement, l'équipement et l'armement composé d'une carabine Spencer à huit coups et d'un revolver, à six coups, tout est prêt.

Courage, mes amis, tandis que d'autres chercheront à nous nuire, vengeons-nous en combattant pour la France.

Vive la République!

CANTELOUBE, Capitaine commandant la 1^{re} comp. des Francs-tireurs libres.

AVIS

Les engagés de l'arrondissement de Cahors devront se rendre chez M. le lieutenant de gendarmerie qui leur remettra un sauf-conduit en vertu duquel ils seront transportés gratuitement à Figeac.

S'il en est d'autres, non engagés, qui désirent se rendre au combat, qu'ils viennent de suite à Figeac, je les accepterai de grand cœur, s'ils sont capables de rendre des services.

Canteloube

Les Francs-Tireurs du Lot

A M. CANTELOUBE

Honneur à vous, admirable jeunesse Beaux Francs-Tireurs, élite du pays, Honneur à vous, dont l'arme vengeresse Veut en tous lieux vaincre les ennemis.

Ils vont toujours de victoire en victoire Ces vils Prussiens, ces vampires maudits ; Ivres de sang, plus encore que de gloire Ils ne sauraient inspirer que mépris.

Courez sur eux, traînez-les dans la fange Brisez l'orgueil qui croit tout asservir ; Pour vous aider Dieu vous garde ses anges Beaux Francs-Tireurs, il faut vaincre ou mourir.

Union ! Patrie ! telle est votre devise Enfants du Lot, ne l'oubliez jamais ; Soyez unis ; si rien ne vous divise, De l'ennemi vous braverez les traits.

Bons jeunes gens, la France vous appelle N'hésitez pas, volez à son secours ; Que son drapeau vous trouve tous fidèles, Et tous glorieux, vous reviendrez un jour.

Alors vraiment vous pourrez dire aux lâches Qui veulent tant entraver votre élan : Nous avons tous, accompli votre tâche Chacun de vous peut-il en dire autant ?

M. Léon Valéry.

On nous écrit de Figeac :

M. Léon Valéry, candidat à la constitution, nous a tenu parole. Malgré une indisposition contractée pendant son voyage de Mende à Figeac, il a donné dans la salle de la Mairie la conférence annoncée, devant un public d'élite dont les dames faisaient l'ornement.

Nous n'analyserons pas le discours du conférencier. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que la parole émue de l'orateur a impressionné l'auditoire, plus vivement remuée encore par la pièce de vers dite par M. Valéry, en faveur des enfants trouvés.

Le lendemain M. Valéry a fait un second appel à la population dans la salle du Tribunal.

Un public nombreux et bien composé se pressait autour de l'orateur. Là M. Valéry s'est élevé à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte dans son début. Le silence religieux de l'auditoire, son attitude digne, les applaudissements plusieurs fois répétés, sont le meilleur éloge que l'on puisse faire du talent de notre compatriote et la meilleure constatation de son succès. M. Valéry va parcourir ainsi le reste du département, qu'il reçoit partout le même accueil et son nom bientôt populaire ne peut manquer de conquérir toutes les sympathies.

Conférence donnée par Léon Valéry, de Lalbenque, sur les *Devoirs Civiques*. — Réunion à 8 heures, Salle de Spectacle, à Cahors, lundi, 28 novembre.

Des prières ont eu lieu hier dans toute la France pour appeler sur l'armée française les bénédictions du ciel. Une foule nombreuse et recueillie se pressait le matin et le soir dans les principales églises de Cahors. Le patriotisme donnait, en cette circonstance, un aiguillon de plus à la foi.

M. Eugène Passéfond, banquier à Cahors, a l'honneur de prévenir le public que bien qu'ayant été nommé, par décret du 12 courant, officier payeur de l'armée régulière, il n'est engagé que pour la durée de la guerre et que ses bureaux resteront néanmoins ouverts pendant tout ce temps.

Les habitants de Rodez, ayant voté une adresse à M. Gambetta, ont délégué un de leurs concitoyens, M. Gignan, pour porter au ministre de l'intérieur et de la guerre leurs félicitations.

M. Gambetta a répondu à cette expression du patriotisme rouennais par une lettre dont lecture a été donnée dans une réunion publique tenue au palais de justice de Rodez.

L'Assemblée sur la proposition du président, dit l'*Aveyronnais*, a décidé que l'autographe de M. Gambetta serait déposé à la bibliothèque, et a voté, par acclamation des remerciements à M. Gignan.

MM. Leboyer, propriétaire du *Riom-journal*, et G. Mont-Louis, propriétaire du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, viennent de prendre l'initiative d'une pétition dont l'intérêt est collectif pour tous les journaux cautionnés.

Ils nous en ont adressé un exemplaire, en nous priant de le revêtir de notre approbation et de notre signature, et de le renvoyer ensuite à leur adresse, à Clermont-Ferrand.

Pareil envoi est fait à tous les journaux cautionnés connus.

Ces messieurs forment ainsi un dossier qu'ils adresseront à la délégation de Tours avec l'espoir qu'une solution équitable vien-

dra bientôt préserver notre capital des éventualités inhérentes aux cautionnements en matière de presse.

Voici le texte de la pétition :

Les propriétaires des journaux cautionnés.

A Messieurs les Membres composant la délégation du Gouvernement de la Défense nationale, à Tours.

Messieurs,

Par un décret en date du 10 octobre, vous avez aboli le cautionnement des journaux.

Cette décision est conforme aux vœux depuis longtemps manifestés par la presse ; nous ne pouvons qu'y applaudir.

Mais ce même décret, par son article 2, laisse peser sur les journaux qui avaient subi la loi du cautionnement une responsabilité et une charge qui font que le décret du 10 octobre place les journaux nouveaux dans une situation doublement privilégiée.

Telle n'a pas été certainement votre intention ; aussi les propriétaires de journaux cautionnés sont convaincus qu'il suffira de signaler à votre juste appréciation leur légitime grief, pour que vous rétablissiez, à leur égard, l'égalité violée par les dispositions de l'art. 2 du décret prescrit.

Nous avons donc l'honneur de vous demander :

1^o Que nos cautionnements ne restent plus dans les caisses de l'Etat à titre de cautionnement, c'est-à-dire comme une garantie dont sont exonérés les nouveaux journaux, ce qui consacre une inégalité dans la responsabilité ;

2^o Que jusqu'au jour du remboursement de notre dépôt, nous soyons purement et simplement créanciers de l'Etat, au même titre que ceux qui lui prêtent de l'argent, et qu'au lieu d'être astreints à des formes spéciales pour retirer une somme dont la restitution aurait dû, en toute équité, être la conséquence immédiate du décret d'abolition, on nous couvre au contraire en Bons du Trésor à échéance fixe, quoique prorogable au besoin.

3^o Que le taux de l'intérêt soit, depuis le 10 octobre, date du décret précité, celui des bons du trésor, et non le taux réduit des cautionnements, ce qui aujourd'hui est souverainement injuste.

Persuadés que vous reconnaîtrez de suite le bien fondé de notre juste réclamation, et que vous vous empressiez d'y faire droit,

Nous avons l'honneur de vous dire, Messieurs, vos très respectueux serviteurs.

Dernière Dépêche

Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets. Tours, le 26 novembre 1870 12 h. 45 m. du soir.

Hier l'ennemi a été délogé d'une forte position qu'il occupait sur hauteur d'Yves près Brou, après un combat qui a duré de 2 h à 5 h. de l'après-midi. Il a été poursuivi au delà de Brou. Nos pertes sont insignifiantes celles de l'ennemi non encore évaluées.

Avant-hier soir 100 Gardes nationaux 100 mobiles du Gers et 40 franc-tireurs ont attaqué les Prussiens à St-Agil et leur ont fait subir des pertes importantes ; de notre côté 2 tués 3 blessés.

Sur la Loire, Ladon a été évacué par l'ennemi ; une reconnaissance de cavalerie y a fait, hier, 22 prisonniers et trouvé 200 fusils prussiens.

En Normandie, engagement d'avant-postes aux environs de Vernon, un mobile mortellement blessé, ennemi amené 2 voitures de blessés et de morts.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot, E. BÉRAL.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

A VENDRE OU A LOUER
UNE
MAISON
SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces ; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert ; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. - U. **GALMETTE** A CAHORS.
THÉORIE
du Garde national sédentaire et mobile,
contenant la manœuvre du fusil Chassepot, du fusil à Tabatière, et à Piston et la loi sur la garde nationale sédentaire et mobile.
1 fort volume in-32 cartonné. » 75 c.
Le même ouvrage par la poste (franco). » 90 c.
PLAN DES FORTIFICATIONS DE PARIS AVEC FEUX CROISÉS. » 75 c.

PUBLICATION POPULAIRE
PROCHAINEMENT MISE EN VENTE
Jolie photographie de **GAMBETTA** au prix modique de
20 CENTIMES

ARMES DE LUXE & QUNCAILLERE
LÉON DELRIEU
Sur les Boulevards, en face la Mairie.
CAHORS

DÉBIT DE Poudre de Chasse

FUSILS LEFAUCHEUX et FUSILS à baguette, RÉVOLVERS, CARABINES et PISTOLETS, système FLOBERT. — CARTOUCHES et ACCESSOIRES pour LEFAUCHEUX. — CARTOUCHES pour RÉVOLVERS et FLOBERT.

Gaêtres, Carniers et Cartouchières, Poires à poudre, Sac à plomb, Amorce, Plombs et grenaille de fonte. — REPARATION D'ARMES DE TOUT SYSTÈME. — Grand assortiment d'articles de Pêche, Mèche de sûreté pour la mine, etc., etc.

TOUTES LES ARMES, ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE
SONT VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS

ALTÉRATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE
pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graine, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.
Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Yinel. Se défier des imitations **FLACON, fr.**